

UNIVERSITES PSYCHOLOGUES

3 & 4 OCTOBRE 2024

« Clinique autour des douleurs gynéco / pelvi-périnéales »

Format présentiel uniquement

Domaine Lyon St Joseph 38 allée Jean Paul II 69 110 Sainte Foy lès Lyon

NOM / Prénom :

né(e) le :

Mail pro :

Mail perso (non diffusé) :

Tel portable (non diffusé) :

STRUCTURE D'EXERCICE :

Adresse :

Code postal :

Ville :

tel :

Contact service de formation :

Coordonnées mail :

Coordonnées tel :

INSCRIPTION

à titre individuel

oui non

au titre de la formation professionnelle

oui non

Membre de la SFETD

oui non

Participation aux Universités précédentes

oui non

Si oui : en quelle année ?

En poste dans une structure douleur depuis :

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

oui non

**Rayer la mention inutile*

Régime alimentaire spécifique (spécifier) :

Documents complémentaires à fournir :

- CV
- Lettre de motivation

Si vous vous inscrivez au titre de la formation professionnelle, et si votre candidature est retenue, une convention de formation sera adressée à votre établissement.

Merci de renseigner tous les champs.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Inscription

L'acte de candidature est obligatoire via le formulaire. Il doit être adressé par mail à l'adresse suivante commissionpsy.douleur@gmail.com au plus tard le **15 JUILLET 2024 à minuit**. Les candidats seront informés de leur possible participation sous quinzaine.

Article 2 – Convention de formation

Dans le cas d'une inscription au titre de la formation continue, MALEVA SANTE établit une convention de formation. L'inscription est définitive à réception d'un exemplaire signé.

Article 3 -Tarif

L'inscription pédagogique est au tarif de 120 € TTC.

Le participant a l'obligation d'adhérer à la SFETD, à jour de sa cotisation annuelle pour valider sa participation.

Article 4 – Transformation / Report / Annulation

- Du fait du contexte sanitaire : en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée au COVID 19 et si les orientations gouvernementales l'imposent, l'organisme se réserve le droit de transformer le format présentiel de la formation en format distanciel, et au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture de la session.

- Du fait de l'organisme de formation : pour des raisons d'organisation et d'ordre pédagogique, l'organisme se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session notamment au cas où le nombre d'inscrits ou de désistements porterait le nombre de stagiaires à moins de 20 personnes, ce, au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture de la session.

Article 5 – Attestation

A l'issue de la formation, MALEVA SANTE adresse à chaque participant une attestation de formation

Article 6 – Engagement

Le participant s'engage à être présent du début à la fin de la formation : **du jeudi 3 octobre 2024 à partir de 9h30 au vendredi 4 octobre 2024 17h.**

En cas de non-présentation du participant non justifiée et/ou de départ anticipé non justifié, il ne sera pas délivré d'attestation de présence et les frais engagés seront facturés à l'établissement.

Article 7 – Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, MALEVA SANTE et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, seul le Tribunal de Lyon sera compétent pour traiter le litige.

Date :

Signature du participant :

Signature d'un responsable :